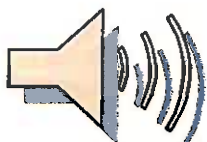


SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIGNES D'EVACUATION DESTINÉES AUX ENSEIGNANTS ET SURVEILLANTS



Le déclenchement de l'alarme signifie : quitter immédiatement le bâtiment.

- Faire sortir les élèves rapidement mais sans précipitation
- Fermer ou faire fermer les fenêtres de la salle
- Emporter avec vous votre liste des élèves
- Emporter la fiche de signalement des élèves manquants (bureau professeur)
- Fermer la porte de la salle **MAIS PAS À CLEF**
- Suivre les derniers élèves qui évacuent. **NE JAMAIS** revenir en arrière pendant l'évacuation et rester solidaire de son groupe
- Organiser l'évacuation spécifique des personnes à mobilité réduite
- Rejoindre le point de rassemblement
- Vérifier les effectifs au point de rassemblement
- Remettre immédiatement au responsable de zone la liste des élèves absents au point de rassemblement alors qu'ils étaient présents en cours
- Ne pas quitter le point de rassemblement sans autorisation

<u>LOCAUX</u>	<u>POINTS DE RASSEMBLEMENT</u>
Administration Bâtiments R et S1 CDI (ex-IMIVAI 1), IMIVAI 2, Salle S01	COUR CENTRALE
Bâtiment S2, Salle des professeurs Salles T11 – T12 – T13 Réfectoire	AIRE DE JEUX
Atelier Carrosserie Atelier Finition Atelier Métallerie Atelier Peinture auto Salles W01 – W02 – W3	PARKING ADMINISTRATION
Bâtiments C Atelier Menuiserie Atelier Maçonnerie Salles T14 et T15	FACE MACONNERIE/MENUISERIE

SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIGNES DESTINÉES AUX PERSONNELS DE 1ÈRE INTERVENTION

En cas de sinistre :

- Donnez l'alerte en vous servant du déclencheur manuel le plus proche et prévenez la direction au 40 80 32 00 ou postes 204, 210, 206
- Alertez en fonction des besoins, les services suivants :

POMPIERS	18
SMUR	15
POLICE SECOURS	17
HOPITAL	40 42 01 01
GENDARMERIE	40 46 72 00
POLICE MUNICIPALE	40 80 09 50 / 40 50 22 00

- Utilisez l'extincteur le plus proche. Si le feu ne peut pas être maîtrisé, quittez le lieu rapidement.
- Rejoignez les lieux de rassemblement pour porter assistance
- Canalisez les évacuations et aidez à encadrer les élèves.

Noms des personnels	Mission ou zone d'intervention
J.M.MAHALIN / M.BUFARD	Accueil des pompiers
V.BUCHIN / H.PAHOA	Téléphone
L.ATAE / T.TARO / L.IHOPU	Ouverture portail administration
H.HELME / T.MAREA / T.CHUNG	Ouverture portails aire de jeux
P.DUMIN / T.RICHMOND / M.F.MARESCOT	Cour centrale
W.VAIHO / M.BOURON / P.TRAN NGOC LOI – YUN SAO	Aire de jeux
H.HUMBERT / M.TAATA / M.TUAHU	Face maçonnerie - menuiserie
P.TEHEURA / E.TEARIKI / K.ARIIOTIMA	Parking administration

SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIGNES DESTINÉES AUX ADJOINTS TECHNIQUES

TOUT AGENT qui constate un début d'incendie DOIT IMMÉDIATEMENT AVERTIR LES RESPONSABLES ADMINISTRATIFS :

- direction (postes 204, 210),
- secrétariat direction (tel : 40 80 32 00)
- vie scolaire (postes 211, 212, 216),
- intendance (poste 206, 207, 208, 209),
- chefs de travaux (poste 205 ou 230) »

EN CUISINE fermer le robinet d'arrêt général du réservoir de gaz

Chaque adjoint technique DOIT SAVOIR OÙ SE TROUVENT (dans son secteur d'activité) :

- les extincteurs
- les armoires électriques et les arrivées de gaz pour pouvoir les fermer
- les bornes à incendie et les RIA (pour informer les pompiers)

Si l'agent qui a signalé l'incendie PENSE EN AVOIR LA POSSIBILITÉ seul ou avec d'autres personnes prévenues, il essaie d'éteindre le feu avec les moyens situés à proximité.

Si le feu ne peut pas être maîtrisé, quittez le lieu rapidement.

Rejoignez les lieux de rassemblement pour porter assistance et aider à encadrer les élèves.

RENSEIGNEMENTS UTILES EN CAS DE SINISTRE

POMPIERS	18
SMUR	15
POLICE SECOURS	17
HOPITAL	40 42 01 01
GENDARMERIE	40 46 72 00
POLICE MUNICIPALE	40 80 09 50 / 40 50 22 00